

**Formulaire de déclaration et de signature de l'époux ou conjoint de fait – étudiants à temps partiel
Programme intégré d'aide financière aux étudiants Canada – Terre-Neuve-et-Labrador**

Renseignements personnels de l'étudiant		
Prénom de l'étudiant	Nom de famille de l'étudiant	Numéro d'assurance sociale (NAS) de l'étudiant XXX-XXX-
Renseignements sur l'époux ou conjoint de fait		
Votre époux ou conjoint de fait a déposé une demande d'aide financière auprès des services financiers aux étudiants (StudentAidNL). Veuillez remplir et signer le présent formulaire. En le signant, vous confirmez l'exactitude des renseignements financiers et personnels soumis et vous fournissez la déclaration et les consentements indiqués. L'admissibilité à l'aide financière pour étudiants à temps partiel est déterminée selon le revenu familial total. Votre revenu familial sera déterminé selon la ligne 1500 de votre déclaration de revenus de 2022 et de celle de votre époux ou conjoint de fait. Si vous n'avez touché aucun revenu, vous devez présenter des documents explicatifs à cet effet. Veuillez prendre note que vous devez présenter une copie de votre <u>avis de cotisation</u> de l'Agence du revenu du Canada aux fins de vérification.		
Prénom de l'époux ou du conjoint de fait	Nom de famille de l'époux ou du conjoint de fait	Numéro d'assurance sociale (NAS)
Ligne 15000 de la déclaration de revenus de 2022 de l'époux ou du conjoint de fait		

Déclaration et signature de l'époux ou du conjoint de fait	
Les renseignements inscrits dans le présent formulaire sont exacts et complets. Je comprends que des renseignements personnels pertinents à la situation peuvent être montrés au demandeur s'il fait appel au sujet de son évaluation ou si une autorité reconnue fait une réévaluation de l'aide financière fournie. J'autorise l'Agence du revenu du Canada à communiquer toute information concernant mon dossier d'impôt sur le revenu. Je ne suis pas responsable des prêts accordés au demandeur.	
Signature de l'époux ou du conjoint de fait	Date

Énoncé de confidentialité

Les renseignements que vous fournissez sont recueillis en vertu de la **Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social**, de la **Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants** (LFAFE) et son règlement d'application, de la **Loi fédérale sur les prêts aux étudiants** (LFPE) et son règlement d'application, ainsi que de la **Loi sur les prêts aux apprentis** (LPA) et son règlement d'application, à des fins d'administration du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et pour le prêt canadien aux apprentis (PCA). Le numéro d'assurance sociale (NAS) est recueilli en vertu de la LFAFE, du **Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants** (RFAFE), du **Règlement fédéral sur les prêts aux étudiants** (RFPE), et du **Règlement sur les prêts aux apprentis** (RPA), qui sont tous, conformément à la **Directive sur le numéro d'assurance sociale** du Secrétariat du Conseil du Trésor, des utilisateurs autorisés du NAS. Le NAS servira de numéro d'identification de dossier et sera combiné à d'autres renseignements qui permettront de valider votre demande ainsi que de gérer et d'administrer le PCPE du PCA. La participation au Programme canadien d'aide financière aux étudiants se fait sur une base volontaire. Le refus de communiquer des renseignements personnels entraînera le rejet de la demande de prêts pour études.

Les renseignements fournis peuvent également être communiqués à Statistique Canada aux fins de statistiques et de recherche. Les renseignements personnels se rapportant à la présente demande peuvent aussi être fournis au gouvernement provincial ou territorial, au Centre de service national de prêts aux étudiants, au Centre de service de prêt canadien aux apprentis, aux institutions financières, à l'Agence du revenu du Canada, aux agents du crédit à la consommation, aux agences d'évaluation du crédit, aux sociétés effectuant des enquêtes sur la solvabilité, à toute personne ou toute entreprise avec laquelle vous avez effectué des transactions financières, ainsi qu'à votre institution financière. Ces renseignements pourront, de façon directe ou non, être recueillis, conservés, utilisés ou échangés entre les entités nommées en vertu des lois et règlements fédéraux et provinciaux applicables dans le contexte de l'aide financière aux étudiants, et ce, pour des fins d'administration, d'application, de recouvrement des créances, de vérification, de recherche et d'évaluation.

Vos renseignements personnels sont gérés en conformité avec la LFAFE et le RFAFE, la LFPE et le RFPE, la LPA et le RPA, la **Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social**, la **Loi sur la protection des renseignements personnels** ainsi que les autres lois applicables. Vous avez droit à la protection et à la correction de vos renseignements personnels ainsi qu'à leur accès. Ce droit est décrit dans les fichiers de renseignements personnels EDSC PPU 030 et EDSC PPU 709. Pour connaître la marche à suivre afin d'obtenir ces renseignements, veuillez consulter la publication du gouvernement intitulée Info Source, à l'adresse www.canada.ca/infosource-EDSC. Info Source peut également être consultée en ligne dans n'importe quel Centre Service Canada. Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada au sujet du traitement de vos renseignements personnels par le Ministère : <https://www.priv.gc.ca/fr/>.

Collecte et utilisation des renseignements :

Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la **Loi fédérale sur les prêts aux étudiants**, de la **Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants** et de la « **Student Financial Assistance Act, 2019** » [loi sur l'aide financière aux étudiants] (Terre-Neuve-et-Labrador), avec toutes leurs modifications successives, et serviront à déterminer et à vérifier l'admissibilité aux programmes fédéraux et provinciaux d'aide financière aux étudiants. Si vous avez des questions au sujet de la collecte et de l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le directeur de la Division des services financiers aux étudiants, ministère de l'Éducation, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, C.P. 8700, St. John's, NL, A1B 4J6 ou composer le 709-729-5849.